

École Notre-Dame-du-Rosaire

7660, rue Notre-Dame Ouest
Trois-Rivières (Québec) G9B 1L9

Téléphone : 819-377-4438
Télécopieur : 819-377-4563



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025 À 19 H À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Sont présents :	Madame Audrey Allard	Représentante des parents
	Monsieur Gilles Bussière	Représentant des parents
	Madame Lyza Frenette	Représentante des parents
	Madame Janie Gauthier-Dumas	Représentante des parents
	Madame Mélanie Poirier	Représentante des parents
	Madame Geneviève Miron	Représentante du service de garde
	Madame Chantal Leblanc	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Maryline Légaré	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Caroline Noël	Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
Madame Mélanie Petitclerc	Directrice adjointe

1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par madame Geneviève Boulanger.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lyza Frenette, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 4 février 2025, tel que présenté.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

079-CE
040225-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Janie Gauthier-Dumas, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

Aucun suivi

6. Correspondance

Aucun courrier

7. Formation des membres du CÉ

La direction présente les fiches 10 et 18 aux membres du conseil d'établissement.

8. Information de la direction

a) Suivi au vécu de l'École

- La sortie à Val Mauricie a été faite en deux parties. Belle capacité d'adaptation de l'équipe.
- L'animation « Les mots s'animent a eu lieu.»
- Le parascolaire du basketball est terminé et celui du volleyball débute avec messieurs Danny, Olivier et Charles-Antoine.
- Les élèves du préscolaire 4 ans au 1^{er} cycle ont assisté à une pièce de théâtre à la Maison de la Culture de Shawinigan.

b) Inscriptions 2025-2026

Préscolaire 4 ans : 19

Préscolaire 5 ans : 34

1^e année : 41

2^e année : 43

3^e année : 40

4^e année : 37

5^e année : 39

6^e année : 26

Total : 279 élèves

c) Projet éducatif suivi

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école fait le suivi sur du projet éducatif.

d) Grille-matières 2025-2026

Madame Geneviève Boulanger, directrice, nous informe du projet de grille-matières 2025-2026.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire et à option;

CONSIDÉRANT que le personnel de l'école a participé à l'élaboration de la proposition, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école, madame Geneviève Boulanger, directrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Poirier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la répartition du temps 2025-2026 telle que déposée en annexe 4 au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9. Information du représentant au comité de parents

Mme Gauthier-Dumas présente l'organisme la Cantine pour tous aux membres du conseil d'établissement et explique son fonctionnement.

10. Information du représentant au comité de parents

Il y aura trois stagiaires au service de garde de février à mai 2025. Une nouvelle éducatrice a été engagée pour alléger les groupes.

11. Règles de fonctionnement du SDG 2025-2026

La direction présente les règles de fonctionnement du service de garde en insistant sur les nouveautés pour l'année scolaire 2025-2026.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

079-CE
040225-03

079-CE
040225-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Bussière d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde, tel que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ. Une copie des règles de fonctionnement 2025-2026 se trouve à l'annexe 5 du présent procès-verbal.

12. Affaires diverses

a) Cible de dépenses du MEQ

La direction, Mme Boulanger, explique la demande du ministère en lien avec les restrictions budgétaires et informe les membres du conseil d'établissement que le montant d'effort budgétaire pour l'école sera de 2194\$ et la somme sera retirée de la mesure 15231, « Ecole accessible et inspirante ».

b) Plan triennal

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil école doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;

CONSIDÉRANT le budget qui prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT la distribution des dépenses en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) proposée prévoyant l'utilisation des sommes annuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

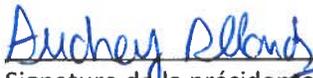
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Caroline Noël que le plan triennal de la distribution des allocations en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) soit adopté selon le tableau présenté ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

079-CE
040225-05

13. Levée de la séance

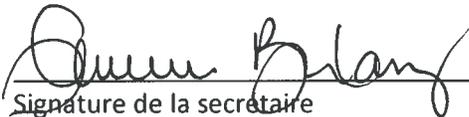
L'ordre du jour étant épuisé, la présidente madame Audrey Allard, accueille favorablement la proposition de madame Caroline Noël de procéder à la levée de la séance à 20h41.



Signature de la présidente



Date



Signature de la secrétaire



Date